

**OPTIMISEZ LE POTENTIEL
DE PERFORMANCE
DE VOTRE CONTRAT
D'ASSURANCE VIE OU DE
CAPITALISATION**

**Ananké
Mai 2023**

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 10 ans maximum, à compter du 25 mai 2023.

Titre de créance émis par Goldman Sachs présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} janvier au 30 avril 2023, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR001400DLZ7

**COMMUNICATION À CARACTÈRE
PROMOTIONNEL**

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

La vidéo explicative de l'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement est accessible en scannant ce QR Code :



UNE MARQUE
Groupama

Ananké Mai 2023



Ananké Mai 2023 est un support temporaire en unités de compte. Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 12% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée si l'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement est stable ou en hausse en années 2, 4, 6, 8 ou 10, par rapport à son niveau initial. À défaut, un remboursement intervient à hauteur de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ si la baisse⁽³⁾ de l'Indice n'excède pas 40% par rapport à son niveau initial, à l'échéance finale des 10 ans⁽⁴⁾.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement (ci-après « l'Indice »).

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale des 10 ans⁽⁴⁾ en cas de baisse⁽³⁾ de l'Indice de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Evolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

- **Un gain de 12% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation biennale⁽⁵⁾ en années 2, 4, 6 ou 8 ou à la date d'observation finale⁽⁵⁾ en année 10.
- **Une échéance anticipée automatique** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation biennale⁽⁵⁾ années 2, 4, 6 ou 8.
- **Effet mémoire** : si les conditions de versement du gain de 12% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- **Un remboursement du capital à l'échéance finale⁽⁴⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.**

- INCONVÉNIENTS

- **Un gain plafonné à 12% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Le rendement de Ananké Mai 2023 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de - 40%.**
- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an, ce qui résulte donc en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- **Les gains annuels éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 2 à 10 ans.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'Indice est en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs⁽⁷⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission⁽⁸⁾. Ces risques sont notamment :

Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance : L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale⁽⁴⁾ :

- lors de toute sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale⁽⁴⁾, si l'Indice, à la date d'observation finale⁽⁵⁾, est en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Risque de contrepartie : L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 6 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des

titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

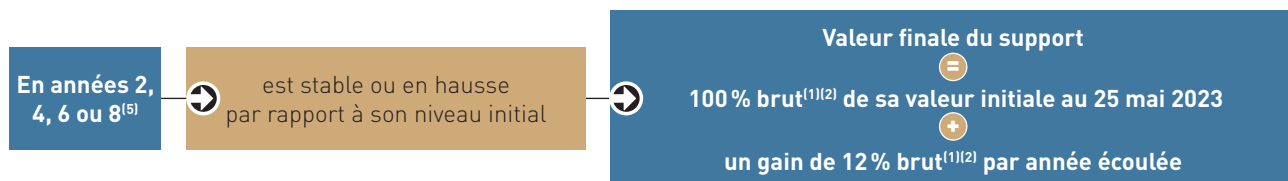
(1), (2), (3), (4), (5), (6), (7) et (8) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

► Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5 % Decrement est observé à la date d'observation initiale (25 mai 2023).

UN GAIN CONDITIONNEL DE 12 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE AUTOMATIQUE

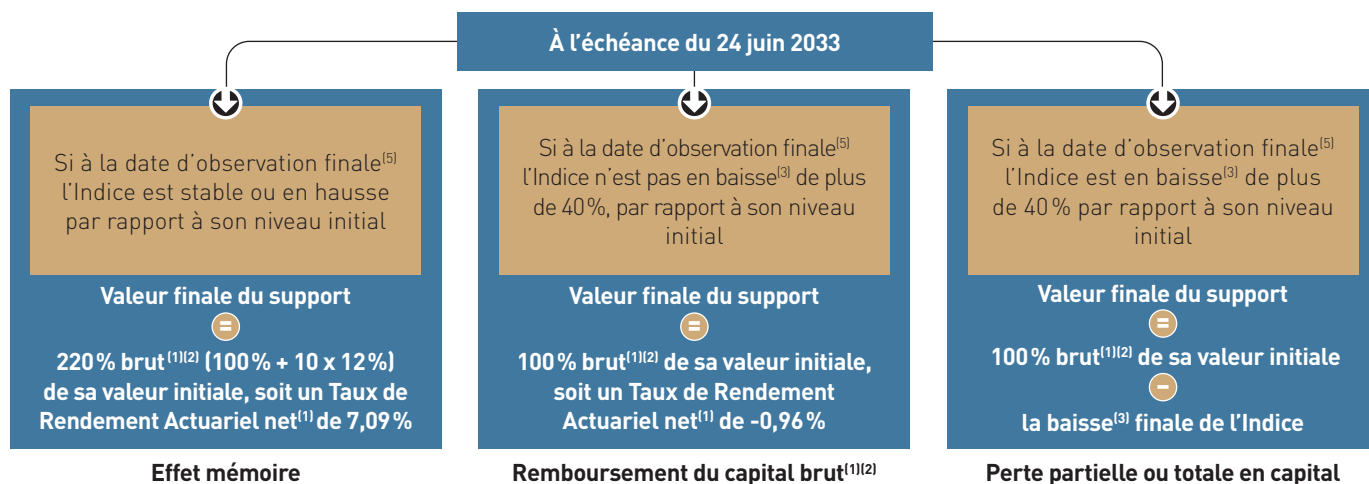
Ananké Mai 2023 prend fin par anticipation si l'Indice :



Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon le contrat), en cas d'échéance anticipée automatique, est de : 9,89 % la 2^{ème} année ; 9,06 % la 4^{ème} année ; 8,30 % la 6^{ème} année et 7,65 % la 8^{ème} année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE DU 24 JUIN 2033 ?

En l'absence d'échéance anticipée automatique, Ananké Mai 2023 atteint l'échéance finale⁽⁴⁾, l'Indice est observé une dernière fois, le 18 mai 2033 : trois situations sont alors possibles.



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (25 mai 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (25 mai 2023), et son niveau à la date d'observation finale (18 mai 2033), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) La date d'échéance finale est le 24 juin 2033.

(5) Les dates d'observation biennale sont : 19 mai 2025 (année 2), 18 mai 2027 (année 4), 18 mai 2029 (année 6), 19 mai 2031 (année 8) et la date d'observation finale est le 18 mai 2033 (année 10).

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(7) L'investisseur correspond à l'Assuré souscripteur.

(8) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

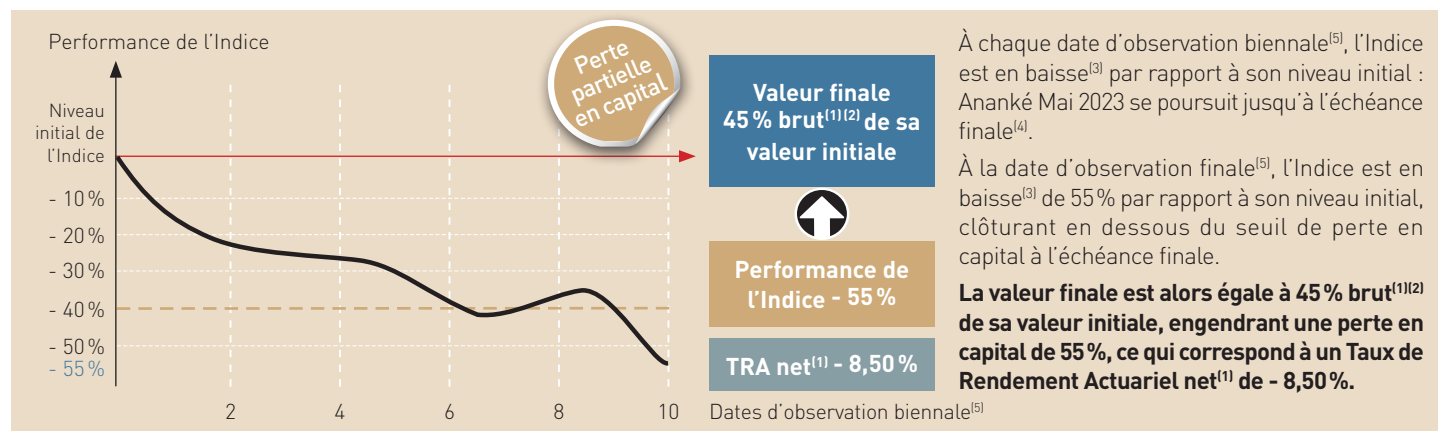
L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 24 juin 2033, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- ➔ Seuil d'activation de l'échéance anticipée automatique avec gain
- Seuil de protection du capital à l'échéance finale⁽⁴⁾
- Performance de l'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement

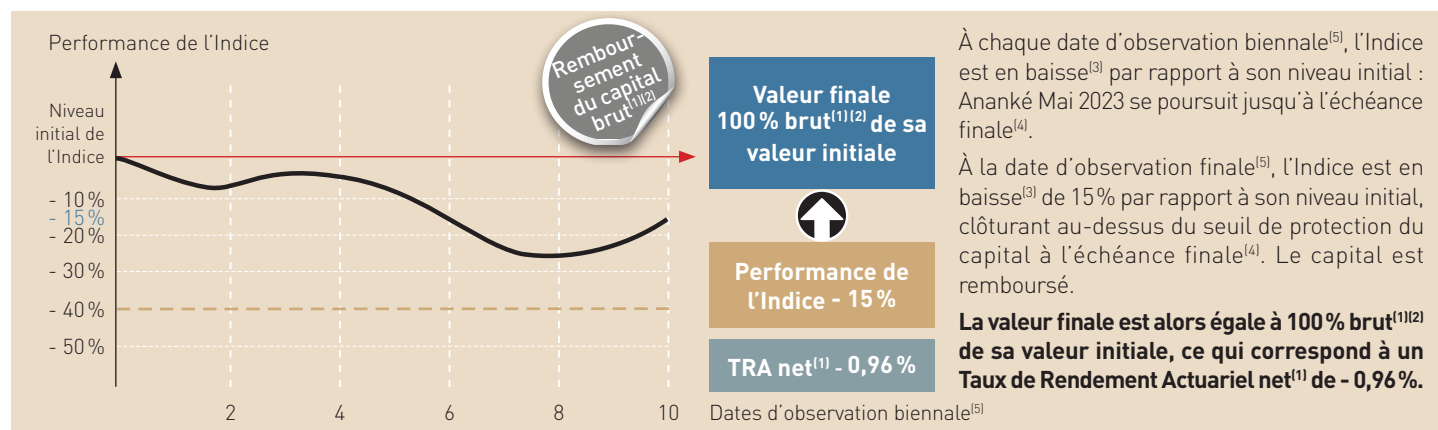
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽⁴⁾



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de - 8,50%.

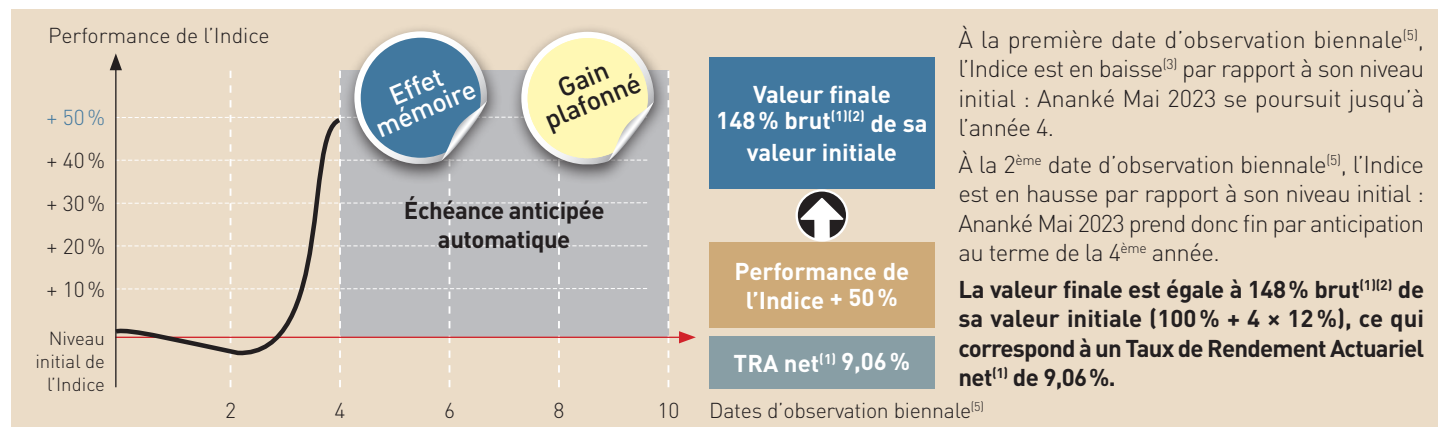
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation biennale⁽⁵⁾ et serait en baisse de 100% à la date d'observation finale⁽⁵⁾, le montant initialement investi serait intégralement perdu.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UN REMBOURSEMENT DU CAPITAL BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽⁴⁾



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de - 2,55%.

SCÉNARIO FAVORABLE : UN EFFET MÉMOIRE ET UN PLAFONNEMENT DU GAIN EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE AUTOMATIQUE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait supérieur à celui de Ananké Mai 2023 (en raison du plafonnement du gain) et égal à 9,42%.

(1), (2), (3), (4) et (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

Zoom sur l'Indice

DESCRIPTION DE L'INDICE S&P EUROZONE 50 NET ZERO 2050 PARIS-ALIGNED SELECT 5% DECUREMENT

L'Indice est composé d'un panier de 50 entreprises issues des marchés de la zone Euro. L'univers de départ comprend les actions composant l'indice S&P Eurozone LargeCap. Les actions des sociétés impliquées dans des activités controversées (armes, production de tabac, charbon, etc.) ou ne respectant pas les principes du Pacte Mondial (« Global Compact ») de l'ONU sont dans un premier temps exclues. Ensuite seules sont retenues les 50 plus importantes capitalisations boursières respectant collectivement les critères de la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark », à savoir :

- une réduction d'au moins 50% de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'univers de départ ;
- l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des actions composant l'Indice doit au minimum être inférieure de 7% à celle un an auparavant ;
- la part des secteurs à fort impact sur le changement climatique dans l'Indice doit être au minimum égale à celle de l'univers de départ. L'objectif de cette contrainte est de sélectionner les meilleures entreprises de ces secteurs et non de désinvestir complètement de ces derniers.

L'Indice est calculé et sponsorisé par S&P Dow Jones Indices, acteur de premier plan dans le domaine des indices. Il a été lancé le 11 octobre 2021. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est équipondéré et calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an, ce qui est moins favorable**. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5%, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice qui est calculé dividendes non réinvestis.

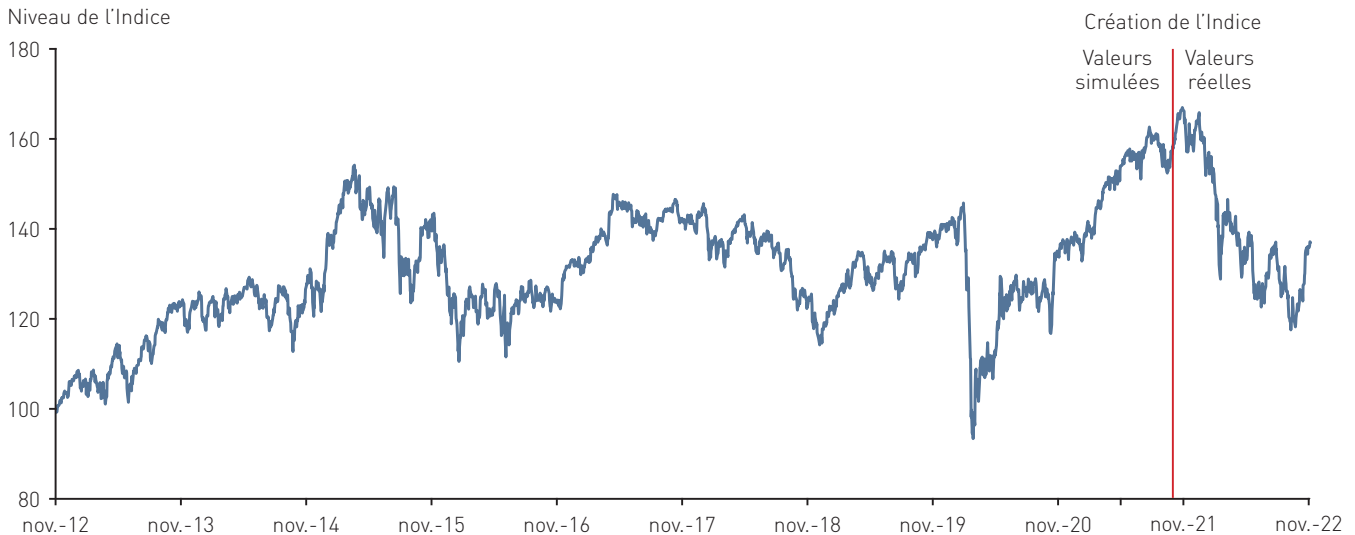
Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par les valeurs qui composent l'Indice est en moyenne de 2,14% par an depuis 2012 (source : S&P Dow Jones Indices).

L'Indice est accessible entre autres sur le site de S&P (www.spglobal.com/spdji), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SPEZPFEN Index ; ticker Reuters : .SPEZPFEN).

ÉVOLUTION DE L'INDICE

Toutes les données précédant le 11 octobre 2021 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances écoulées.

La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Sources : S&P Dow Jones Indices (pour la période du 23 novembre 2012 au 11 octobre 2021), puis Bloomberg au 25 novembre 2022.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

- (1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (25 mai 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel.
- (2) Hors frais de gestion du contrat.
- (3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (25 mai 2023), et son niveau à la date d'observation finale (18 mai 2033), exprimée en pourcentage de son niveau initial.
- (4) La date d'échéance finale est le 24 juin 2033.
- (5) Les dates d'observation biennale sont : 19 mai 2025 (année 2), 18 mai 2027 (année 4), 18 mai 2029 (année 6), 19 mai 2031 (année 8) et la date d'observation finale est le 18 mai 2033 (année 10).

► Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Émetteur : Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., qui n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

Garant de la formule : The Goldman Sachs Group, Inc., (S&P BBB+, Moody's A2, Fitch Ratings A, au 25 novembre 2022). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par The Goldman Sachs Group, Inc., le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Code ISIN : FR001400DLZ7.

Devise : EUR.

Sous-jacent : Indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement (code Bloomberg : SPEZPFEN Index), calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an, ce qui résulte donc en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.**

Cotation : Bourse de Luxembourg.

Valorisation : Hebdomadaire, le vendredi.

Double valorisation : Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de Goldman Sachs.

Marché secondaire : Goldman Sachs International, qui fournit la liquidité, offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou autres, ou (iii) de la situation financière de Goldman Sachs International ou un de ses affiliés, dans chacun des cas tel que déterminé de bonne foi par Goldman Sachs International. Dans ce contexte et en fonction de la proximité du seuil de protection du capital, Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment le montant de cette fourchette.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par Goldman Sachs à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

Montant maximum de l'émission : 30 millions d'euros.

Valeur nominale : 1 000 euros.

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : Du 1^{er} janvier au 30 avril 2023.

Prix de souscription : Il progressera de façon constante, de 995,50 euros le 6 janvier 2023 à 1 000 euros le 25 mai 2023. Pour tout complément d'information, merci de vous référer aux Conditions Définitives.

Date d'émission du support : 6 janvier 2023.

Date d'observation initiale du niveau de l'Indice : 25 mai 2023.

Dates d'observation biennale du niveau de l'Indice : 19 mai 2025 (année 2), 18 mai 2027 (année 4), 18 mai 2029 (année 6), 19 mai 2031 (année 8).

Dates d'échéance anticipée : 19 juin 2025 (année 2), 18 juin 2027 (année 4), 18 juin 2029 (année 6), 18 juin 2031 (année 8).

Date d'observation finale du niveau de l'Indice : 18 mai 2033 (année 10).

Date d'échéance finale : 24 juin 2033 (année 10).

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée automatique : Si à l'une des 4 dates d'observation biennale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 25 mai 2023, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 12% brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 220% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion des contrats d'assurance vie et de capitalisation, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.**

▶ Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE)2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE)2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité de la documentation du support – Le support Ananké Mai 2023 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 15 juillet 2022), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base [<https://www.gsmarkets.fr/fr/services/documents/prospectus-de-base>]. La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce support peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gspriips.eu.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément – The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

Risque lié à la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la directive) – Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le support) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (« bail-in ») par toute autorité compétente.

Restrictions générales de vente – Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes – L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de

sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, The Goldman Sachs Group, Inc. n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du support – Goldman Sachs International prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Goldman Sachs International est le fournisseur de liquidité de ce support. Cependant, Goldman Sachs International ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat et de vente de ce support, et n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. L'investisseur potentiel ne doit pas s'appuyer sur sa capacité à vendre ce support à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations de marché, pendant lesquelles Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. n'est pas capable de conclure des opérations de couverture, la fourchette achat-vente de 1 % peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd..

Avertissement relatif à l'Indice – L'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC, ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI »), dont l'utilisation est concédée par licence à The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman »). Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque de commerce, déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »), et elles font l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de SPDJI et de sous-licences à des fins particulières en faveur de Goldman. Le support Ananké Mai 2023 n'est pas parrainé, avalisé, vendu ou promu par SPDJI, Dow Jones, S&P, leurs sociétés affiliées respectives et aucune des parties précitées n'émet de déclaration recommandant d'investir dans ledit produit ni ne peut être tenue responsable pour toute erreur, omission ou interruption de l'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement.

Conflits d'intérêts – The Goldman Sachs Group, Inc. ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique – Les titres de créance décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 « U.S Securities Act of 1933 », telle que modifiée (« la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S Person » (tel que défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis d'Amérique, sur le fondement de la Réglementation S « Reg S » de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Utilisation du produit de l'émission – Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts. Seul l'indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG ». L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté (juridique, réglementaire ou autre), ni aucun consensus de marché sur ce qui constitue un produit « durable » ou équivalent ESG ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme ESG, durable ou tout autre étiquette équivalente, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier dans l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est encore en cours de développement et il n'y a aucune garantie que ces régimes locaux seront adoptés plus largement au sein des marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs ESG, durable, ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en œuvre du produit. Dans la mesure où ce contenu fait référence à des produits ou indices tiers, Goldman Sachs n'a pas vérifié que les produits ou indices tiers mentionnés sont conformes aux principes, lois, règles ou réglementations applicables, existants ou proposés, liés à l'environnement, à la durabilité et à la gouvernance des critères (ESG).

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur **ganpatrimoine.fr** permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consultez en temps réel :**
 - vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuez des opérations de gestion :**
 - des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivez l'actualité "En direct des marchés" :**
 - pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs supports ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des supports sélectionnés ;
 - créer des alertes email sur les supports qui vous intéressent ;
 - afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements

Coordonnées de votre conseiller



Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en
assurance au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 APE : 6622Z
Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022
59777 EURALIILE
N° d'immatriculation 09 051 780
www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et
de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance
& l'épargne - Société Anonyme au capital de
460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille
Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 1500-052023

Crédit photo : ©Shutterstock.

Gan Patrimoine participe à la protection
de l'environnement en sélectionnant des
imprimeurs référencés « Imprim'Vert »
ainsi que des papiers issus de forêts gérées
durablement.